

Une stratégie 2030 pour la logistique urbaine

L'Agence marocaine de développement de la logistique veut lancer une étude pour la restructuration de la logistique urbaine à l'échelle nationale, déclinable sur les différentes échelles territoriales.

Chose promise, chose due. L'Agence marocaine de développement de la logistique (AMDL) envisage de lancer cette année une étude pour la restructuration de la logistique urbaine (logistique et transport de marchandises). L'objectif est de définir une vision à l'horizon 2030 avec des plans d'action à court et moyen termes pour le développement d'une logistique urbaine jugée pertinente et cohérente entre les différentes échelles territoriales, déclinable par les collectivités et acteurs économiques. L'AMDL vient ainsi de lancer un appel d'offres pour la sélection d'un prestataire. L'étude a pour objet notamment d'identifier les mesures susceptibles d'améliorer l'efficacité des systèmes logistiques et de transport de marchandises en ville dans un cadre qui s'inscrit dans le développement durable et qui respecte la qualité de vie des secteurs urbains. Un diagnostic sera établi sur plusieurs éléments, dont le foncier et l'immobilier logistique, les pratiques des transporteurs, logisticiens,

commerçants et distributeurs, le parc des véhicules utilisés ainsi que les tendances d'évolution des flux de marchandises dans les villes. Selon l'AMDL, l'étude va apporter des réponses à trois questions principales. D'abord, concernant les mesures et normes de régulation des activités logistiques en milieu urbain. Ensuite, sur l'aménagement des voiries, l'organisation des livraisons et l'autorisation des activités logistiques. Enfin, l'idée est de savoir comment intégrer valablement l'aspect logistique dans la conception et la mise en œuvre des politiques et projets urbains. À souligner que cette étude doit définir une vision pour la logistique urbaine

à l'échelle nationale. La direction de l'AMDL avance plusieurs arguments pour justifier ce choix. Selon elle, les organisations logistiques des opérateurs de transport s'affranchissent des limites administratives et se déploient à des échelles territoriales dépassant celle de l'agglomération. En outre, plusieurs aspects et at-

Le cabinet qui sera retenu planchera sur le cas de Casablanca, une région de première priorité pour le développement des zones logistiques multflux.

tentes afférents à la logistique urbaine ont un caractère transversal, semblable ou commun au niveau national : l'hétérogénéité des réglementations, les difficultés liées au stationnement et à la circulation des véhicules, les nuisances occasionnées... Selon l'AMDL, ces arguments plaident en faveur d'une réflexion nationale qui donnerait

à chaque agglomération les lignes directrices d'une politique «marchandises». Ce qui permettra à ces villes d'adapter les mesures en fonction de ses spécificités. Le cabinet qui sera retenu planchera sur le cas

de Casablanca, qui représente une région de première priorité pour le développement des zones logistiques multflux. Selon l'AMDL, la capitale économique concentre 38% du tissu industriel national, 46% des emplois et 50% de la valeur ajoutée, induisant un fort besoin en services logistiques compétitifs. L'étude doit également aboutir à une vision à l'horizon 2030 et à des plans d'action à court et moyen termes en matière de gestion de fret urbain spécifique à la ville déclinant la vision nationale pour la structuration de la logistique urbaine. Les plans d'action arrêtés permettront, entre autres, de garantir un approvisionnement optimal de la ville, limiter les nuisances ainsi qu'une intégration avec le développement des zones logistiques dans la région. À souligner que l'AMDL vient de lancer également deux autres appels d'offres pour les études de marché et de structuration des projets des premières zones logistiques dans les pôles de Souss-Massa-Draa, Marrakech, Tensift-El Haouz, Oued Eddahab-Laguira, Rabat-Kénitra, Tanger-Tétouan et Fès-Meknès (cf. «Le Matin» du 10 février 2014, www.lematin.ma).

Moncef Ben Hayoun